

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**ASSOCIATION ORCHIDÉE 60 DU SAMEDI 7 MARS 2026**

Le 7 mars 2026, à Andeville les membres de l'association se sont réunis sur convocation du Conseil d'Administration en date du 17 février 2026 par voie internet.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick BERTIN Président, assisté de Monsieur Claude RIVET trésorier.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents avec mention des membres représentés. Ladite feuille de présence permet de constater que 29 membres sur 63 adhérents en règle d'adhésion sont présents ou représentés (14 pouvoirs) 5 membres ont moins d'un an de cotisation et ne pourront pas participer au vote donc, le quorum étant atteint, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer. 38 membres pourront prendre part aux différents votes conformément à l'article 10 des statuts.

Le président rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral 2025 du Président et vote de l'assemblée ;
- Bilan financier 2025 du Trésorier et vote de l'assemblée ;
- Perspective 2026 et vote de l'assemblée ;
- Nombres d'adhérents et vote de l'assemblée ;
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration (sortants ou démissionnaires) et vote de l'assemblée.

1) Lecture est faite par le président de son rapport moral<sup>1</sup> validé par le Conseil d'Administration. Le bilan est proposé au vote des adhérents. Les adhérents choisiront de voter à main levée.

**Le bilan moral est adopté à l'unanimité par 38 membres votants.**

2) Lecture est faite par le Trésorier de son rapport financier<sup>2</sup> validé par le Conseil d'Administration. Claude RIVET détaille le budget 2025 qui fait apparaître un solde négatif. Le Trésorier demande si il y a des questions :

- Dédommagement lors des sorties pour les achats : réponse non

- Coût des plantes Rungis par rapport à la Hollande : réponse les prix sont quasiment identiques mais un choix beaucoup plus large est proposé en Hollande.

- Subvention de la Marie d'Andeville : réponse nous ne demandons pas de subvention, car nous avons une salle pour nos réunions et un local gratuit.

Le bilan est proposé au vote des adhérents. Les adhérents choisiront de voter à main levée.

**Le bilan financier est adopté par 37 membres votants et une abstention.**

### 3/ Le président présente les perspectives 2026

L'organisation de nos réunions mensuelles, nos diverses activités et expositions.

Nous assisterons ce jour à une conférence sur l'entretien et la culture des orchidées, ainsi qu'à une séance de rempotage donnée par Patrick BERTIN.

- le 8 février, notre association a donné une conférence, vendu des plantes et fait du rempotage, à l'association Chloro-Phil,
- Du 20 au 22 mars, notre association pour la première année participera au Salon de l'Habitat à Beauvais,
- le 28 mars, vente de plantes au Foyer Rural de Mortefontaine-en-Thelle lors du marché artisanal printanier
- du 27 au 29 mars, voyage à Dresde organisé par le club de Montigny-le-Tilleul,
- le 8 mai, tenue d'un stand à la fête des plantes Aux Marais
- le 28 juin notre repas d'été,
- Fête des plantes à la Maladrerie en septembre, (pas de date à ce jour)
- En septembre Journée des Associations à Andeville (pas de date à ce jour)
- Participation à Octobre Rose à Andeville (pas de date à ce jour)
- Le 13 décembre nous vous proposerons notre repas de fin d'année

#### Les projets 2026 de l'association sont validés

4/ Nombres d'adhérents : 2025 - 57 adhérents  
2026 - 63 adhérents

5/ Renouvellement des membres du Conseil d'administration (sortants).

Ceux-ci sont :

Frédéric DA SILVA sortant	se représente
Dolorès MOLINA MOLINA sortante	se représente
Sabine NORMAND sortante	se représente
Annick PUJOL sortante	se représente

Il est proposé à l'assemblée de passer au vote. Les adhérents choisiront de voter à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Frédéric DA SILVA est élu à l'unanimité  
Dolorès MOLINA MOLINA est élue à l'unanimité  
Sabine NORMAND est élue à l'unanimité  
Annick PUJOL est élue à l'unanimité

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur Patrick BERTIN déclare la séance levée à 15 heures 40.

L'élection des membres du bureau aura lieu ce jour après l'assemblée générale.

Patrick BERTIN  
Président

Claude RIVET  
Trésorier

Sylvie DELAYEN  
Secrétaire

<sup>1</sup> Bilan moral : document archivé à disposition auprès de la secrétaire.

<sup>2</sup> Bilan financier : document archivé à disposition auprès de la secrétaire.